

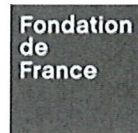
4. STRATEGIE

4.5 Associations bénéficiaires des dons de l'épargne

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Dans le cadre de notre épargne solidaire, nous proposons aujourd'hui plusieurs structures à nos épargnants vers lesquelles diriger leur épargne.

Les structures actuelles sont les suivantes :



En raison des nouveautés de ces derniers mois nous souhaiterions ajouter deux nouvelles structures pouvant bénéficier des dons de nos épargnants :

- Nous avons validé un partenariat avec le Crédit Municipal de Lille pour réaliser des microcrédits sur leur territoire : Le Crédit Municipal de Lille souhaite placer une partie de leur épargne chez nous pour compenser les financements que nous faisons sur leur territoire. Le don étant obligatoire pour les personnes morales dans notre philosophie actuelle, il semble nécessaire de proposer une structure lilloise dans notre liste. Nous avons identifié la **fondation Bartholomé Mazurel** avec laquelle nous travaillons justement sur le microcrédit comme un bon candidat.
- La création de l'association ACSOFI est faite et il nous paraît indispensable et cohérent de proposer à nos épargnants cette structure dédiée à l'accompagnement social et financier des populations fragiles que nous pouvons rencontrer dans le cadre de nos activités, microcrédit bien sûr mais aussi prêt sur gage et microépargne.

Vous avez lu dans le rapport d'activité la proportion de dons en fonction des structures. Certaines structures ont également des difficultés à respecter les délais sur la fourniture des reçus fiscaux. Nous engagerons également une démarche vis-à-vis des structures actuelles pour sans doute arrêter certains partenariats qui fonctionnent peu et renforcer la communication sur les autres.

Le Conseil, après délibéré :

- Approuve l'ajout de la fondation Bartholomé Mazurel et de l'association ACSOFI à la liste des structures pouvant bénéficier des dons de nos épargnants solidaires.
- La modifie comme suit :

.....
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE